



Calcul des récompenses sur un bien acquis avant mariage

Par **bombrun**, le **20/12/2015** à **06:15**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce et je dois récompense à madame sur un bien acquis avant mariage ; j'ai pris compris que cela concernait le capital remboursé par un prêt et le financement des travaux ; mais qu'en est-il des taxes foncières et des charges de copropriété de ce bien que nous louions ?

J'entends tout et son contraire et je cherche une jurisprudence !

Il me semble que la communauté doit supporter les charges d'un bien dont elle récupère les fruits ??

Merci pour la réponse en droit